
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2024.

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Claude MATHON	à	M. le Maire
Mme Tatiana PRIEZ	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Laurence TEREKENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA

ABSENTS :

M. Daniel HEQUET
M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

302.12.2024 FINANCES**ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE - SOLIDARITE MAYOTTE**

Suite au passage du cyclone Chido à Mayotte les 13 et 14 décembre et afin d'apporter une aide aux familles sinistrés, il est proposé le versement d'une aide exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation de France - Solidarité Mayotte.

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT les évènements climatiques intervenus à Mayotte les 13 et 14 décembre et afin d'apporter une aide aux familles sinistrées,

CONSIDERANT la proposition de verser 5 000 € à la Fondation de France Solidarité Mayotte,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

De verser une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France « Solidarité Mayotte ».

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours au compte nature 657382, fonction 020.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 19 décembre 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE